

Tarification en vigueur **au**
23 avril 2007

Quelques règles pour mieux vous servir

Une tarification unique sur l'ensemble du réseau
identique à celle des bus et des bateaux.

Les titres magnétiques



10 €

10 voyages "Normal"

en vente à bord des minibus par le conducteur,
en agence commerciale et chez les 150 dépositaires
du réseau.

Pour l'accompagnateur (le cas échéant) :

Les personnes ayant accès au service PMR ont la
possibilité de recourir à une personne accompagnatrice
et une seule. La personne accompagnatrice doit être
valide à 100% et majeure.

- Si votre carte d'accréditation le prévoit, son voyage
est gratuit.

- Si votre carte d'accréditation ne le prévoit pas,
il peut voyager dans la limite des places disponibles et
seulement si cela a été précisé lors de la réservation.
Il utilise le tarif 1 voyage "Terrestre" à 1,40 €.

1,40 €

1 voyage "Terrestre"
en vente uniquement à bord
du minibus par le conducteur



**En respectant quelques règles simples,
vous nous aiderez à être ponctuels
et à satisfaire davantage de demandes.**

Lors de votre réservation téléphonique.

Préparez votre demande de déplacement.
Indiquez-nous votre adresse précise et votre destination.
Précisez si vous êtes accompagné.

Soyez ponctuel.

Si le conducteur doit vous attendre,
vous pénalisez les clients suivants.

Faites l'appoint.

Vous gagnerez du temps.

Si vous annulez votre déplacement.

N'oubliez pas de nous prévenir le plus tôt possible.

Carqueiranne - Hyères-les-Palmiers - La Crau - La Garde
La Seyne-sur-Mer - La Valette-du-Var - Le Pradet - Le Revest-les-Eaux
Ollioules - Six-Fours-les-Plages - St-Mandrier-sur-Mer - Toulon

ÉDITION septembre 2009
GUIDE
VOYAGEUR PMR
Personne à Mobilité Réduite



vosre ligne de vie ...



Réservation 04 94 03 87 48



Le service PMR



Le service de transport des Personnes à Mobilité Réduite est un service collectif, destiné aux personnes majeures se trouvant dans l'incapacité physique d'emprunter une ligne régulière du réseau Mistral sur les communes de la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée (Toulon, La Garde, La Valette, Le Pradet, La Seyne, Ollioules, Saint Mandrier, Carqueiranne, Le Revest, Hyères, Six-Fours et La Crau).

Un transport adapté

Le service PMR est exclusivement réservé aux personnes suivantes :

- Handicapé moteur permanent ou temporaire nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant.
- Non ou malvoyant bénéficiant d'une carte d'invalidité d'un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%.
- Handicapé moteur bénéficiant d'une carte d'invalidité d'un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80% et portant la mention "station debout pénible".

Les déplacements sont assurés par des minibus spécialement aménagés : accès facilité, fixation des fauteuils roulants, prise en charge des personnes handicapées avec cannes.

Le conducteur vous prend en charge et vous dépose au plus près de votre lieu de départ ou d'arrivée.

Comment bénéficier de ce service ?

Sur simple demande téléphonique, un formulaire vous est adressé. Il vous suffit de nous le retourner, dûment complété à :

Service PMR du réseau Mistral
rue Octave Virgili
83100 Toulon

Si vous remplissez les conditions définies par le formulaire, une carte d'accréditation temporaire ou définitive vous est adressée vous permettant d'utiliser ce service.

Comment utiliser ce service ?

• Jours et heures de fonctionnement

Vous pouvez utiliser ce service du lundi au samedi entre 7h00 et 19h30 pour des déplacements occasionnels ou réguliers (sauf jours fériés).

• Réservation

Tout déplacement ne peut se faire que sur RESERVATION en appelant le

04 94 03 87 48

du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h00 à 12h00.
(Toute réservation pour le lendemain doit se faire avant 11h00)



Rappel :

- Les conducteurs ne sont pas habilités à prendre de réservation.
- Le transport PMR est un service collectif, vous pouvez être transporté à plusieurs dans le minibus.
- Durant le trajet correspondant à votre réservation, aucun arrêt intermédiaire ne sera permis.

Lors de votre appel,

N'oubliez pas de préciser :

- Votre numéro de carte d'accréditation.
- Le jour de votre déplacement.
- L'heure et l'adresse souhaitée de prise en charge pour l'aller et le retour (le conducteur ne sera pas forcément le même).
- La présence ou non d'un accompagnateur.

• Pour un déplacement occasionnel

Toute réservation doit être faite au plus tard la veille de votre déplacement. A noter que pour des déplacements du lundi, la réservation doit se faire le vendredi précédent.

Nota : Si votre déplacement n'a pas d'impératif d'horaire, merci de nous le préciser lors de votre réservation. Il est alors possible que nous vous proposons une heure de prise en charge légèrement différente afin d'optimiser le service.

• Pour un déplacement régulier

Vous pouvez réserver en une seule fois pour plusieurs déplacements à effectuer dans une même semaine. Merci de nous transmettre votre planification lors de votre appel ou par fax : 04 94 20 20 01.



Accessibilité avec les lignes régulières

19 lignes régulières du réseau Mistral sont exploitées avec des autobus équipés d'un dispositif d'accessibilité handicapés (rampe). Les personnes formulant la demande de transport se superposant aux itinéraires des lignes traitées en accessibilité se verront inviter à utiliser la ligne régulière. Les 19 lignes accessibles sont reconnaissables sur le plan de réseau et sur les fiches horaires par le logo :